

Portant intégration et nomination de
Monsieur BOBIA Christophe, dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Travaux Publics).

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

(/ISAS :

(/u l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;
(/u la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut
Général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiéar-
chisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de
la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant
statut Général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des catégories AI ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant les
dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.77 structurant le Comité Mili-
taire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan ;
(/u le décret n° 78/665 du 18.11.1978 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à
l'exercice du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
(/u la lettre n° 3846/MEN-DOC du 3-10-1978 du Directeur
de l'Orientation transmettant le dossier constitué par l'intéressé ;

D.B.

D.C.F.

DECRETE :

.../...

Article 1er.-En application des dispositions du décret n°60/90 du 3-3-1960 susvisés, Monsieur BOBIA Christophe, né vers 1952 à Boñiala, titulaire du Diplôme d'Ingénieur (Spécialité Ouvrages Hydrauliques) Obtenu à l'Institut Polytechnique -TRAIAN-VUIA-TIMISOARA (ROUMANIE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

Article 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Énergie, Chargé de la Recherche Scientifique.

Article 3.-Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Brazzaville, le 5 FEVRIER 1979

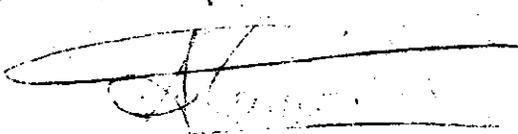
Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,


Camille DHELLO.-

Colonel Louis SILVAIN-GOMI.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et de la Justice,



André MOUELE.-

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS:

- JORPC.....1
- SGFPT/DFP.....2
- SGFPT/BST.....1
- D.B.....3
- D.E.F.....1
- RNTP.....1
- M.M.E.-RS.....1
- SGMERS.....1
- INTERESSE.....1
- DOSSIER.....3
- SGCM/BC.....2

